- M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. J'ai écouté attentivement la réponse du ministre au sujet de la taxe de vente de 11 p. 100, mais étant donné que, de décembre 1971 à décembre 1972, le coût des nouveaux logements a augmenté de 12.5 p. 100 et le coût des matériaux de construction, de 15.2 p. 100—que le ministre se rapporte au Catalogue 62 de Statistique Canada pour ces chiffres—pourrait-il revenir sur sa position en ce qui concerne la taxe de vente de 11 p. 100?
- M. Hees: Non, car David Lewis dit non. Voilà la raison toute simple. David Lewis dit de ne pas le faire, et vous n'osez pas.
- M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, aux fins du tableau général des revenus, Statistique Canada inclut l'augmentation des coûts de logement ou de location dans la catégorie des frais de services, et c'est de ces chiffres-là que je parlais.

• (1430)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES TECHNICIENS D'ASCENSEURS—DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE AUPRÈS DES MINISTRES PROVINCIAUX

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que nous avons actuellement beaucoup de chômage, dans l'industrie de la construction en particulier, et comme l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs se trouve en grève dans neuf provinces, qu'elle travaille au ralenti dans le Québec et que les travailleurs de la construction sont mis à pied par milliers d'une extrémité à l'autre du pays, le premier ministre pourrait-il prendre sur lui, malgré l'argument constitutionnel qu'il invoque, de réunir les dix ministres provinciaux du Travail et de voir avec eux à régler cette grève qui est réellement soutenue par un syndicat internationnal par la succursale américaine du syndicat.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais certainement tenir compte de la requête du député voulant que j'exige que les premiers ministres provinciaux se réunissent et entendent ce que j'ai à dire à ce sujet.

Une voix: Il n'a pas employé le mot «exige».

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, au sujet du logement. Étant donné que les sommes que dépensera la SCHL sont d'une importance capitale pour le programme d'habitation du gouvernement, le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi celle-ci n'a pas été saisie du budget d'immobilisations de la SCHL, alors qu'il est normalement à l'étude à pareille époque de l'année?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le budget d'immobilisations est habituellement étudié lorsque les crédits de la Société sont renvoyés au comité. Je m'occuperai volontiers d'en saisir la Chambre.

[Plus tard]

- M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège. Il y a un moment, j'ai posé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines une question sur la présentation au Parlement du budget annuel d'immobilisations de la Société centrale d'hypothèques et de logement et il a répondu à la Chambre que ce n'était pas la coutume du gouvernement d'agir ainsi et que ce budget serait présenté en temps opportun au comité chargé de l'étudier. Voici pourquoi je soulève la question de privilège: le ministre, à moins que je l'aie mal compris, n'a-t-il pas à son insu, mal renseigné le Parlement, puisque le gouvernement a toujours, au cours des récentes années, présenté au Parlement le budget d'immobilisations annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je le prierai donc d'expliquer la déclaration qu'il a faite il y a un moment.
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège; il s'agirait plutôt d'une question complémentaire à laquelle le ministre pourrait répondre.
- M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier sur feuillets bleus les termes que j'ai employés. J'ai dit en somme que c'était la coutume d'examiner le budget d'immobilisations en même temps que les prévisions budgétaires de la Société et que, lorsque les prévisions budgétaires ont présentées au comité, si l'honorable député a des questions à poser c'est alors le moment de le faire. J'ai dit également que je serais heureux de présenter au Parlement le budget d'immobilisations. Je ne vois pas en quoi le Parlement a été mal renseigné.
 - M. Broadbent: Monsieur l'Orateur . . .
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Dans un instant, je reviendrai à l'honorable député.

[Plus tard]

- M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je répète ce que vient d'affirmer le ministre il y a une minute, c'est-à-dire qu'il n'est pas d'usage de présenter le budget d'immobilisations au Parlement. Il vient de reconnaître maintenant que c'est la coutume de le faire et j'aimerais lui demander quand il soumettra ce budget au Parlement.
- M. Basford: Conformément aux usages habituels, Monsieur l'Orateur.